

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

**N° VA\_DEL2024\_63**

**Objet : Affectation de crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du jumelage**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAEY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique de relations internationales et jumelage à soutenir les actions visant à la promotion, à l'information et aux échanges avec les villes jumelées.

Un crédit de 17 000 € a été inscrit au budget primitif 2024, représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans ce secteur.

Après instruction de la demande déposée par l'association AAVAL (Association pour l'Amitié entre Villeneuve d'Ascq et Leverkusen), il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement d'une subvention de 900 €.

En cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la Collectivité.

En application du décret 2021-1547 du 31 décembre 2021, l'association ci-après désignée dans le tableau d'affectation des subventions a signé un contrat d'engagement républicain.

**Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du vendredi 22 mars 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement de subvention à l'association AAVAL pour un montant de 900 €.**

**Imputation comptable : 6574 048 5510**  
**Politique publique (domaine-action-activité) : 08.4.1 Droits de l'Homme-  
droits des Femmes**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des  
présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 12 avril 2024 à la porte de la mairie et  
publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-  
11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240409-202490-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 11 avril 2024